



Signataire : Sandro Pistis

Date de dépôt : 15 novembre 2023

Question écrite urgente

Quels sont les coûts à la charge de l'Etat induits par la préférence aux assurés frontaliers en vigueur dans le canton de Genève ?

C'est donc sans surprise mais avec une aversion profonde que nos concitoyens ont appris, après l'annonce du Conseil fédéral, que les primes d'assurance-maladie allaient encore augmenter de près de 10% en 2024.

La hausse perpétuelle des coûts de la santé est devenue une fatalité pour l'ensemble de la population suisse depuis l'instauration de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en 1996.

Cependant, le système actuel, financé également par nos impôts, est extrêmement favorable à la catégorie des non-résidents qui travaillent dans notre pays et qui, en plus de profiter des primes d'assurance-maladie les plus basses de toute la Suisse, peuvent compter sur la générosité de l'Etat de Genève qui leur octroie encore des subsides.

Cette situation induit une inégalité de traitement à l'avantage des frontaliers qui pose question. Un « deux poids deux mesures » que nous confirme en partie le tableau publié sur le site du canton de Genève relatif au montant des cotisations mensuelles de l'assurance de base pour 2024¹, que nous reprenons ci-dessous :

¹ <https://www.ge.ch/document/primes-assurance-maladie-2024-primes-lamal-personnes-residentes-france>

Cotisations mensuelles assurance de base 2024

Personnes domiciliées en France

Franchise annuelle : Adultes : CHF 300.- / Enfants : CHF 0.-

PAYS	Caisse	N° OFSP	AVEC ACCIDENT			SANS ACCIDENT		
			26+	19-25	0-18	26+	19-25	0-18
F r a n c e	AGRISANO	1560	CHF 532.00	CHF 532.00	CHF 186.00	CHF 505.40	CHF 505.40	CHF 176.70
	AQUILANA	0032	CHF 734.50	CHF 543.60	CHF 161.60	CHF 683.10	CHF 505.50	CHF 150.30
	ASSURA	1542	CHF 473.00	CHF 473.00	CHF 150.30	CHF 439.90	CHF 439.90	CHF 139.80
	AVENIR	0343	CHF 600.00	CHF 480.00	CHF 110.00	CHF 558.00	CHF 446.40	CHF 102.30
	CONCORDIA	0290	CHF 594.90	CHF 476.00	CHF 148.80	CHF 564.60	CHF 451.80	CHF 141.30
	CSS	0008	CHF 760.00	CHF 570.00	CHF 167.20	CHF 706.80	CHF 530.10	CHF 155.50
	EASY SANA	0774	CHF 500.00	CHF 400.00	CHF 110.00	CHF 465.00	CHF 372.00	CHF 102.30
	HELSANA	1562	CHF 204.00	CHF 183.60	CHF 51.00	CHF 189.80	CHF 170.80	CHF 47.50
	KPT	0376	CHF 795.00	CHF 735.00	CHF 238.00	CHF 739.40	CHF 683.60	CHF 221.30
	MUTUEL	1479	CHF 364.00	CHF 291.00	CHF 110.00	CHF 338.50	CHF 270.60	CHF 102.30
	ÖKK LANDQUART	0455	CHF 655.00	CHF 655.00	CHF 163.80	CHF 609.20	CHF 609.20	CHF 152.40
	PHILOS	1535	CHF 490.00	CHF 392.00	CHF 110.00	CHF 455.70	CHF 364.60	CHF 102.30
	SANITAS	1509	CHF 430.00	CHF 365.50	CHF 129.00	CHF 400.40	CHF 340.30	CHF 120.10
	SWICA	1384	CHF 298.40	CHF 223.80	CHF 71.70	CHF 277.60	CHF 208.20	CHF 66.70
VISANA	1555	CHF 724.20	CHF 507.10	CHF 203.10	CHF 689.70	CHF 483.00	CHF 193.40	
VIVAO SYMPANY	0509	CHF 348.00	CHF 278.40	CHF 87.00	CHF 323.70	CHF 259.00	CHF 81.00	

On peut constater que les primes les plus abordables sont inférieures à 190 francs par mois avec la franchise la plus basse, pour un frontalier adulte âgé de plus de 26 ans, sans aucun subside. Notons que la compagnie offrant de tels tarifs propose la même couverture de base aux Genevois, mais pour plus de 623 francs, ce qui pose clairement un problème de préférence frontalière en matière d'assurance-maladie. Cela nous interpelle d'autant que, même en étant au bénéfice d'un subside, de nombreux assurés genevois paient chaque mois des primes supérieures à 190 francs !

Un état de fait difficilement compréhensible qui nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat que nous remercions par avance de ses réponses précises :

- *Est-ce que le Conseil d'Etat cautionne l'inégalité de traitement qui défavorise les assurés du canton tout en étant financée par leurs impôts ?*
- *Quelle est la base légale permettant à l'Etat de Genève de verser aux frontaliers assurés auprès de la LAMal un subside à l'assurance-maladie ?*

-
- *Est-ce que le Conseil d'Etat entend dénoncer auprès du Conseil fédéral les discriminations dont sont systématiquement victimes les assurés genevois dans leur propre canton, face aux assurés frontaliers et du reste de la Suisse ?*
 - *Quel est le montant total des subsides d'assurance-maladie versés chaque année aux assurés LAMal frontaliers depuis 2018 ?*